

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le 22 décembre à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune de MASSAY, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique LEVEQUE, Maire de MASSAY.

Présents :

LEVEQUE Dominique – PESKINE Jacques – BEGIN Dominique - JOURDAN Hélène – MORIN Monique - BOUGERET Jean-Louis - CHIPAUX Louis - ROUX Philippe - TOUBOUL Didier - IGNAZZI Linda - DE MONTENAY Luc

Absents :

QUIGNODON Valérie donne procuration à DE MONTENAY Luc
MORIN Michel donne procuration à CHIPAUX Louis
ALAPHILIPPE Stéphanie donne procuration à MORIN Monique
LESTOURGIE Géraldine donne procuration à JOURDAN Hélène

Secrétaire de séance : DE MONTENAY Luc

Lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal approuve.

1. Rénovation du terrain d'entraînement au Stade - arrosage du terrain pendant la pousse du gazon

Un devis a été établi par l'entreprise Arrosage Système pour la fourniture d'un enrouleur pour l'arrosage de terrain de sport pour un montant de 2 210,67 € HT (soit 2 652,80 € TTC).

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne son accord pour le devis de l'entreprise Arrosage Système pour un montant de 2 210,67 € HT (soit 2 652,80 € TTC) correspondant à la fourniture d'un enrouleur pour l'arrosage de terrain de sport pendant la pousse du gazon pour la rénovation du terrain d'entraînement.

2. Rénovation du terrain d'entraînement au Stade – décision globale

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour que la commune puisse percevoir des subventions pour cette opération.

A noter que les dossiers de demande de DETR doivent être complets et adressés en Préfecture avant le 15 janvier 2018.

Le coût total de l'opération rénovation du terrain d'entraînement s'élève à :

- rénovation terrain :	8 650,00 € HT	10 380,00 € TTC
- sable :	2 325,00 € HT	2 790,00 € TTC
- barrières plastique :	285,42 € HT	342,50 € TTC
- enrouleur d'arrosage	<u>2 210,67 € HT</u>	<u>2 652,80 € TTC</u>
	13 471,09 € HT	16 165,30 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne :

- son accord pour lancer l'opération « rénovation du terrain d'entraînement »

- son accord pour le montant estimatif de l'opération de 13 471,09 € HT

- autorise M. le maire à signer tous les documents utiles à ce dossier

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

3. Rénovation du terrain d'entraînement au Stade – demandes de subventions

Monsieur le maire informe qu'il est possible de demander des subventions pour cette opération auprès du District de foot (CNDC), et de la Préfecture (DETR). Par conséquent, le plan de financement serait le suivant :

Montant total de l'opération : 13 471,09 € HT

DETR (20 %)	2 694,22 €
CNDC (30 %)	4 041,33 €
Part communale (50 %)	6 735,55 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne son accord pour :

- demander des subventions pour l'opération de rénovation du terrain d'entraînement

- le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération :	13 471,09 € HT
• DETR (20 %)	2 694,22 €
• CNDC (30 %)	4 041,33 €
• Part communale (50 %)	6 735,55 €

- autoriser M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

4. Réfection des canalisations de distribution d'eau aux hameaux Le Fuet et Sainte Catherine - décision

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de procéder à des changements de canalisations suite aux dépassements de la norme CVM (chlorure de vinyl, monomère) qui ont été constatés sur plusieurs points de la commune.

Un programme de réfection des canalisations de distribution d'eau doit être mis en œuvre. La première zone conseillée est l'alimentation des hameaux du Fuet et de Sainte Catherine à partir du Mornay.

M. Peskine explique que :

- Véolia a mis une purge au Fuet. La purge consomme environ 5 000 m3 d'eau (eau qui est jetée).

- C'est le matériel qui a été posé il y a 30 à 40 ans qui se dégrade avec le temps.
- Il faut considérer que ce sont 4 à 5 sections qu'il va falloir changer dans les 10 années à venir.

Le montant estimatif de l'opération est de 167 940,00 € HT.
 Cette opération sera financée par le budget Eau.

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne :
 - son accord pour lancer l'opération « réfection des canalisations de distribution d'eau pour les hameaux Le Fuet et Sainte Catherine »
 - son accord pour le montant estimatif de l'opération de 167 940,00 € HT
 - autorise M. le maire à signer tous les documents utiles à ce dossier

5. Réfection des canalisations de distribution d'eau aux hameaux Le Fuet et Sainte Catherine – plan de financement

Monsieur le maire informe qu'il est possible de demander des subventions pour cette opération auprès de l'Agence de l'Eau, et de la Préfecture (DETR). Par conséquent, le plan de financement serait le suivant :

Montant total de l'opération :	167 940,00 € HT
Agence de l'Eau (40 %).....	67 176,00 €
DETR (40 %).....	67 176,00 €
Part communale (20 %).....	33 588,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne son accord pour :
 - demander des subventions pour l'opération Réfection des canalisations de distribution d'eau aux hameaux Le Fuet et Sainte Catherine
 - le plan de financement suivant :

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Montant total de l'opération :	167 940,00 € HT
Agence de l'Eau (40 %)	67 176,00 €
DETR (40 %)	67 176,00 €
Part communale (20 %)	33 588,00 €

- autoriser M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

6. Budget Assainissement 2017 - Décision modificative 1

Monsieur le maire explique que la commune doit prendre une nouvelle décision modificative (délibération), car la commune doit payer plus d'intérêts que prévus (votés en avril) suite à l'emprunt de 100.000 EUR pour l'extension des réseaux route de Méreau.

<u>Fonctionnement - Dépenses</u>	<u>Investissement - Dépenses</u>
60612 - 439,59 661121 + 439,59	
<u>Fonctionnement - Recettes</u>	<u>Investissement - Recettes</u>

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne son accord pour la décision modificative 1 du budget assainissement 2017 ci-dessous.

7. Autorisation paiement en section investissement avant le vote du BP 2018

Comme chaque année, Monsieur le maire indique au conseil municipal que la loi autorise le paiement des factures d'Investissement avant le vote du budget primitif de l'année en cours dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2017, soit :

Budget commune

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles (frais d'études)	53 200,00 x 25 %	13 300,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles (terrains, agencement)	154 861,82 x 25 %	38 715,46 €
Chapitre 23 Immobilisations corporelles (construction, installation)	685 044,43 x 25 %	171 261,11 €

Budget Assainissement

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles (frais d'études)	0,00 x 25 %	0,00 €
Chapitre 23 Immobilisations corporelles (construction, installation)	497 648,73 x 25 %	124 412,18 €

Budget Service Eau

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles (frais d'études)	12 000,00 x 25 %	3 000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles (terrains, agencement,	5 000,00 x 25 %	1 250,00 €
Chapitre 23 Immobilisations corporelles (construction, installation)	272 948,58 x 25 %	68 237,15 €

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'Investissement avant le vote du budget 2018 dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2017, comme indiqué ci-dessus.

8. Décision modificative 3 – budget Commune 2017

M. le maire explique que la Trésorerie Principale demande qu'une DM soit prise relative au budget 2017, et ce avant le 21 janvier dernier jour pour passer les écritures.

En effet, il est nécessaire d'approvisionner le chapitre « atténuation de produits » la ligne relative au reversement FNGIR, car en fin d'année un prélèvement non prévu de 3 889,00 € FPIC est intervenu sur ce chapitre, et la dernière mensualité du FNGIR ne peut pas être réglée.

Il est rappelé que le montant du FNGIR est connu par une notification de la préfecture.

Le conseil municipal donne son accord pour la délibération prise ci-dessous.

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

	Fonctionnement	Investissement
60623		
Alimentation	- 3 889,00	
739221		
Reversement sur FNGIR	+ 3 889,00	

9. Informations et questions diverses

a) Remerciement de M. Metivier pour l'achat des murs de l'épicerie

b) Communauté de communes Cœur de Berry

c) Prochain conseil municipal

date retenue le vendredi 26 janvier à 18h30

d) concert de Noel

organisé par les bénévoles de la médiathèque et les amis de l'école. Il est à regretter qu'un tel projet au bénéfice des enfants de l'école n'est pas eu beaucoup de succès.

e) Madame Morin indique que :

- elle a assisté à une réunion sur le Tourisme à Bourges

- que la plaque de lecture des sites clunisiens en pierre de lave est arrivée cette semaine

f) Madame Ignazzi indique qu'il est dommage que les décorations de noel pour les sapins étaient quasiment inexistantes cette année.

M. le maire souligne qu'il serait nécessaire de redynamiser auprès de l'école, le centre de loisirs et peut être les associations un tel projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30

LEVEQUE Dominique

PESKINE Jacques

BEGIN Dominique

JOURDAN Hélène

MORIN Monique

BOUGERET Jean-Louis

MORIN Michel

CHIPAUX Louis

ROUX Philippe

TOUBOUL Didier

IGNAZZI Linda

LESTOURGIE Géraldine

ALAPHILIPPE Stéphanie

QUIGNODON Valérie

DE MONTENAY Luc